



PHOTO : NADINE FOURNIER



Nendaz
Cité de l'énergie
European energy award



nendazpanorama

N° 112 | MAI 2013

sommaire

NENDAZPOLITIQUE

Présentation des autorités nendettes	2
Organisation administrative.....	5
Merci aux anciens	9
Décisions du Conseil communal.	11
Assemblée primaire du 19 février 2013	13

NENDAZDURABLE

Mise à l'enquête du nouveau PAZ	14
Feu bactérien, des mesures renforcées.....	16
Une maison de la culture et du patrimoine à Nendaz.....	18
Esprit nature.....	19

NENDAZBOUGE

Centre scolaire d'Aproz	20
La salle polyvalente de gymnastique de Haute-Nendaz	22
L'agenda de l'ASPN.....	23
La Suisse Bouge 2013	24
Les activités du Centre Sportif	24
Pro Senectute Nendaz	25
Escale à l'orée du silence	26
Info Nendaz Tourisme.....	27
Solid'air	28

NENDAZENSEMBLE

La commune de Nendaz recrute	29
---------------------------------------	----

NENDAZPRATIQUE

Service SMS.....	31
Agenda culturel.....	32

Édité par la commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz



edito

par Francis Dumas

Ce Nendaz Panorama, premier de la nouvelle législature 2013-2016 et cent douzième du nom met également un terme à la législature 2009-2012. Avant d'évoquer les défis qui nous attendent j'adresse, au nom des nouvelles autorités et de la population nendette, un grand et très sincère merci aux membres sortant(e)s des différents pouvoirs pour leur engagement et leur action au service de la collectivité. 2012. Année sombre pour l'Europe qui vit à l'heure de la récession, des mesures d'austérité et des coupes budgétaires. Année néfaste pour le Valais. Je veux parler de l'initiative sur les résidences secondaires acceptée par le peuple suisse le 11 mars 2012. La mise en application de la Lex Weber, vu les nombreuses interprétations possibles, ne sera pas sans conséquences sur l'économie valaisanne de ces prochaines années. Malgré ces inquiétudes économiques nous pouvons nous projeter dans l'avenir avec sérénité et confiance. Les finances communales assainies placent la commune dans une situation confortable. Les moults projets et défis qui nous attendent sont certes ambitieux mais nécessaires pour la collectivité, ils requerront d'importants moyens financiers. 2013. Au 1^{er} janvier le Conseil communal, renouvelé lors des élections du 14 octobre 2012, s'est mis à l'ouvrage avec joie et enthousiasme pour relever les défis difficiles et ardues qui lui sont soumis : adoption du nouveau plan d'affectation des zones, agrandissement du centre scolaire d'Aproz, suite des travaux d'aménagement de la plaine des Ecluses, maintien et amélioration

des infrastructures routières et autres équipements publics, poursuite de la politique familiale, etc.

Je profite de cet éditorial pour revenir sur les inquiétudes de votre président quant aux conséquences futures des mesures nécessitées tant par la Lex Weber que par le couperet du 3 mars 2013 sur l'aménagement du territoire. L'incidence des mises en œuvre respectives est encore quasi inconnue tant les incertitudes demeurent. Il y aura des répercussions sur notre quotidien, c'est certain. Mais quelles répercussions ? Il faudra revoir nos budgets, recalculer nos recettes, réfléchir à notre train de vie... Tous les doutes sont permis. Ne risque-t-on pas de nous retrouver à nouveau face à des décrets, des lois (retour des concessions) ou des initiatives contre-productives pour notre région. Malgré tout le monde continue de tourner et nous tous, autorités et citoyens, devons poursuivre notre labeur, main dans la main, pour un développement harmonieux de notre commune.

Le présent Nendaz Panorama, état des lieux de notre administration communale au début de sa 49^e législature, vous expose par le détail l'attribution des dicastères et la répartition des différentes tâches au sein du Conseil communal.

Les membres du Conseil et moi-même sommes heureux de poursuivre un bout de chemin ensemble et d'œuvrer pour que Nendaz reste ce qu'elle est et a toujours été, une terre d'accueil où il fait bon vivre.

Merci pour votre confiance.

Francis Dumas,
président de la commune
de Nendaz ■



autorités nendettes

conseil communal - législature 2013-2016

Organe exécutif: le Conseil communal de Nendaz est composé de 11 membres. Il joue également le rôle de conseil bourgeoisial.

Dumas Francis



Président de Nendaz

En activité depuis 2001

Vice-président, de 1997 à 2000
Conseiller communal de 1993 à 1996
Né en 1956, marié, 2 enfants
Ingénieur ETS
Domicilié à Baar
Tél. privé 027 207 27 63
Tél. prof. 027 203 51 41
079 221 07 23
francisdumas@bluewin.ch

Représente le PDC

Theytaz Pierre



Vice-président de Nendaz

Nouveau

Conseiller communal de Nendaz de 2001 à 2012
Né en 1957, marié, 2 enfants
Instituteur
Domicilié à Sornard
Tél. privé 027 288 15 62
Tél. prof. 027 288 19 20
078 602 15 62
pierre.theytaz@netplus.ch

Représente le PDC

Bressoud Solange



Conseillère communale

Nouvelle

Née en 1969, mariée, 2 enfants
Dessinatrice en architecture
Domiciliée à Beuson
Tél. prof. 079 202 71 08
solange.b@netplus.ch

Représente le PDC

Crettenand Olivier



Conseiller communal

En activité depuis 2009

Né en 1976, marié, 2 enfants
Ingénieur en électrotechnique
Domicilié à Basse-Nendaz
Tél. privé 027 321 22 53
Tél. prof. 079 679 37 32
olivier.crettenand@netplus.pro

Représente le PDC

Dèleze Séverine



Conseillère communale

En activité depuis 2009

Née en 1974, célibataire
Dessinatrice en génie civil
Domiciliée à Haute-Nendaz
Tél. prof. 078 722 19 16
s.deleze@netplus.ch

Représente le parti socialiste

Follonier Bernard



Conseiller communal

En activité depuis 2009

Né en 1972, marié, 2 enfants
Entrepreneur
Domicilié à Baar-Nendaz
Tél. privé 027 207 24 36
Tél. prof. 079 221 87 51
follonier@christian-constantin.ch

Représente le PLR

Fournier Brigitte



**Conseillère
communale**

Nouvelle

Née en 1960, mariée, 2 enfants
Comptable
Domiciliée à Sornard
Tél. privé 027 288 56 06
Tél. prof. 079 487 09 38
brigittefournier@bluewin.ch

Représente le PDC

Fournier Michel



Conseiller communal

En activité
depuis 2001

Né en 1956, marié, 2 enfants
Instituteur
Domicilié à Cor
Tél. privé 027 346 68 41
Tél. prof. 027 346 44 40
079 302 36 11
michel.fournier.cor@netplus.ch

Représente le parti socialiste

Fragnière Frédéric



Conseiller communal

En activité
depuis 2005

Né en 1977, marié, 3 enfants
Informaticien - Quality Manager
Domicilié à Basse-Nendaz
Tél. privé 027 288 20 50
Tél. prof. 079 277 65 08
fred.fragniere@bluewin.ch

Représente le PDC

Glassey Laurent



**Conseiller
communale**

Nouveau

Né en 1965, célibataire
Directeur
Domicilié à Haute-Nendaz
Tél. privé 027 207 27 63
Tél. prof. 027 345 44 11
079 628 68 66
glassey@media-saturn.com

Représente le PDC

Venetz Nadine



**Conseillère
communale**

En activité depuis 2009

Née en 1956, mariée, 2 enfants
Infirmière
Domiciliée à Sornard
Tél. privé 027 288 51 50
Tél. prof. 079 722 42 52
venetz.home@bluewin.ch

Représente le PLR

autorités nendettes

juge et vice-juge de commune

Fournier Mireille



Juge de commune

Nouvelle

Vice-juge, de 2005 à 2012
Née en 1977, mariée, 2 enfants
Licenciée ès Sciences sociales,
enseignante
Domiciliée à Basse-Nendaz
Tél. prof. 079 173 42 46
juge@nendaz.org

Représente le PDC

Dayer-Fournier Janine



**Vice-juge
de commune**

Nouvelle

Née en 1961, mariée, 3 enfants
Employée de commerce
Domiciliée à Haute-Nendaz
Tél. prof. 079 688 34 83
jeanine.fournier@bluewin.ch

Représente le PDC

autorités nendettes

députation au grand conseil - législature 2013-2016

Claivaz Christophe 

Député au Grand Conseil
En activité depuis 2009

Député-suppléant
au Grand Conseil, 2005-2008
Né en 1973, célibataire
Ingénieur
Domicilié à Haute-Nendaz

Représente le PLR

Fournier Didier 

Député au Grand Conseil
En activité depuis 2009

Né en 1967, célibataire
Travailleur social
Domicilié à Basse-Nendaz

Représente le parti socialiste

Eggel Beat 

Député au Grand Conseil
Nouveau

Député-suppléant
au Grand Conseil, 2005-2012
Né en 1977, célibataire
Gestionnaire en tourisme
Domicilié à Beuson

Représente le PDC

Délèze Julien 

Député-suppléant au Grand Conseil
En activité depuis 2009

Né en 1986, célibataire
Etudiant
Domicilié au Bleusy

Représente le parti socialiste

Fournier Raphaël 

Député-suppléant au Grand Conseil
Nouveau

Né en 1984, célibataire
Technicien ES
Domicilié à Basse-Nendaz

Représente le PDC

Glassey Vinciane 

Députée-suppléante au Grand Conseil
Nouvelle

Née en 1974, célibataire
Enseignante
Domiciliée à Clèbes

Représente le PDC

autorités nendettes

préfecture et conseil national

Clerc Jean-Marie 

Sous-préfet du district de Conthey

Né en 1957, marié,
3 enfants
Maître professionnel
Domicilié à Aproz

Représente le PDC

Rossini Stéphane 

Conseiller national
En activité depuis 1999

Né en 1963, divorcé,
2 enfants
D^r en sciences sociales
Domicilié à Haute-Nendaz

Représente le parti socialiste

organisation administrative

période législative 2013-2016

COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL



- Organisation administrative
- Gestion des ressources humaines
- Secrétariat général
- Contrôle des habitants
- Service des étrangers
- Information publique
- Archives
- Informatique
- Votations/Elections
- Etablissements publics
- Organisation du travail du personnel y relatif
- Règlements communaux et contrôle interne
- Bilan et plan directeur de développement durable
- Valais Excellence et Cité de l'énergie
- Naturalisations

PRÉSIDENT Fragnière Frédéric
MEMBRES Délèze Jean-Jacques
Darioli Serge
Fournier Annette
Fournier Michel
SECRÉTAIRE Charbonnet Philippe



- Remembrements et lotissements
- Rectifications de limites
- Plan de structuration : planification et études des équipements (routes, eaux de surface, eaux usées, eau potable, éclairage public).
- Gestion des données : cartographie des dangers, des zones de protection, des équipements, des installations mécaniques
- S.I.T.
Collaboration avec les autres commissions pour les projets importants : plans généraux, ouvrages ayant une influence sur le terrain

PRÉSIDENT Follonier Bernard
MEMBRES Délèze José
Mabillard Johan
Bourban Frédéric
SECRÉTAIRE Gatti Gianluca



- Comptabilité générale : comptes et budgets
- Planification financière
- Débiteurs/créanciers
- Gérance des titres
- Service de la dette
- Fiscalité/parafiscalité
- Contentieux
- Redevances
- Organisation du travail du personnel y relatif
- Concessions hydrauliques et électriques

PRÉSIDENT Fournier Brigitte
MEMBRES Fournier Louis
Praz Grégoire
Martignoni David
Clausen Léo
SECRÉTAIRE Charbonnet Philippe



- Autorisations de construire
- Application du règlement des constructions
- Construction et entretien des bâtiments communaux et scolaires
- Organisation du travail du personnel y relatif
- Aide au logement et à la rénovation
- Eco-énergie dans la construction
- Location des bâtiments

PRÉSIDENTE Bressoud Solange
MEMBRES Charbonnet Eric
Favre Yoann
Délèze Eddy
Martignoni Jean-Michel
SECRÉTAIRE Balet Yves



- Construction et entretien des routes, des chemins, des places, des cours d'eau, de l'éclairage public
- Déblaiement des neiges
- Gestion des déchets
- Propreté des agglomérations
- Gestion et entretien des décharges
- Gestion et entretien des parcs et jardins
- Gestion et entretien des cimetières
- Construction et entretien des réseaux d'eau potable et d'eaux usées
- Gestion et entretien de la STEP de Bieudron
- Valorisation des ressources énergétiques
- Organisation du travail du personnel y relatif
- Transport et mobilité

PRÉSIDENT Dumas Francis
MEMBRES Déléze Romain
Martignoni Didier
Fournier Sébastien
Déléze Séverine
SECRÉTAIRE Ménétrety Olivier



- Plan directeur d'aménagement
- Plan de zones (PAZ)
- Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

PRÉSIDENT Dumas Francis
MEMBRES Broccard Philippe
Bornet Hervé
Follonier Bernard
Déléze Séverine
SECRÉTAIRE Balet Yves



- Petite enfance
- Aide aux apprentis
- Visite des entreprises et des apprentis
- Soutien aux activités de la jeunesse
- Office communal du travail et du chômage

PRÉSIDENT Fournier Michel
MEMBRES Glassey Marie-José
Musaro Valérie
Briguet Gilles
Devènes Karine
SECRÉTAIRE Fournier Freddy



- Exploitation des forêts
- Construction et entretien des routes et chemins forestiers
- Achat, vente et échange de terrains
- Triage forestier
- Limites bourgeoisielles
- Travaux de défense contre les dangers naturels
- Autres dossiers en relation avec la bourgeoisie

PRÉSIDENT Theytaz Pierre
MEMBRES Fournier David
Glassey Marc
Déléze Joël
Déléze Damien
SECRÉTAIRE Bourban Frédéric



- Contacts avec les sociétés
- Exploitation de centre sportif
- Concept sportif
- Places de jeux et de sport
- Affaires culturelles
- Animation et manifestations
- Concerts et lotos
- Organisation du travail du personnel y relatif
- Décoration
- Bibliothèque
- Ludothèque

PRÉSIDENTE Venetz Nadine
MEMBRES Perroud Jean-Robert
Déléze Carole
Conti Francine
Claivaz Dominique
Fournier Fabrice
Fournier Muriel
SECRÉTAIRES Fournier Fabienne
Mc Krory Mélanie



- Mensurations, introduction du R.F. fédéral
- Limites intercommunales
- Organisation du travail du personnel y relatif

PRÉSIDENT Fournier Michel
MEMBRES Déléze Roger
Mariéthoz Daniel
Déléze Eddy
Michelet Nicolas
SECRÉTAIRE Devènes Bernard



- Tâches de police
- Parcage, circulation, signalisation routière
- Règlement de police et son application
- Protection civile
- Lutte contre le feu
- Corps des sapeurs-pompiers
- Matériel, locaux, abris
- Sécurité publique
- Colonne de secours
- Groupe d'intervention en cas de catastrophe
- Sécurité et santé au travail
- Organisation du travail du personnel y relatif

PRÉSIDENT Theytaz Pierre

MEMBRES Fournier Hervé
Bornet Pierre-André
Briguet Gilles
Délèze Julien

SECRÉTAIRE Fournier Pascal



- Fonctionnement des classes : activités scolaires et parascolaires
- Personnel enseignant et direction
- Contact et information aux parents
- Equipements scolaires
- Acquisition de mobilier et de matériel d'enseignement
- U.A.P.E.
- Transports scolaires

PRÉSIDENT Crettenand Olivier

MEMBRES Schorderet Ursula
Darioly Stéphane
Mariéthoz-Baeriswyl Erica
Devènes Karine

SECRÉTAIRE Constantin Marie-Cathy



- Inspection du bétail et des viandes
- Aménagement et équipement des zones et chemins agricoles (PDER)
- Relations avec les consortages
- Irrigation
- Aides à l'agriculture
- Valorisation du terroir et des produits
- Tourisme rural, gîtes ruraux
- Les bienfaits de la Printse

PRÉSIDENT Délèze Séverine

MEMBRES Fournier Laurent
Devènes Jean-Noël
Bornet Joël
Mariéthoz Simon

SECRÉTAIRE Mc Krory Mélanie



- Tâches légales
- Secours, aide sociale
- Prévoyance sociale
- Organisation médico-sociale
- Hôpitaux
- Aînés

PRÉSIDENT Glassey Laurent

MEMBRES Bornet Myriam
Clerc Gilles
Fournier Michel

SECRÉTAIRE Fournier Freddy



- Stratégie de l'économie et du tourisme
- Systèmes de financement et de promotion (taxes, statistiques, conditions cadres...)
- Développement durable
- Infrastructures et investissements

PRÉSIDENT Fragnière Frédéric

MEMBRES Fournier Gaëtan
Michelet Arnaud
Crettenand Gilles
Venetz Nadine

SECRÉTAIRE Epiney Sébastien

INSTITUTIONS

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

PRÉSIDENTE Janine Fournier, vice-juge

2 MEMBRES Mireille Fournier, juge
Léo Clausen

2 SUPPLÉANTS Anne-Marie Nendaz
Jean-François Lathion

SECRÉTAIRE Catherine Glassey

Tribunal de police

PRÉSIDENT Pierre Theytaz, vice-président

2 MEMBRES Gilles Briguet
Julien Délèze

Conseil de Fondation Nend'Handicap

PRÉSIDENT Laurent Glassey, conseiller communal

4 MEMBRES Commission des affaires sociales

Conseil de Fondation « EMS Foyer Ma Vallée »

PRÉSIDENT Laurent Glassey, conseiller communal

4 MEMBRES Commission des affaires sociales

Commission intercommunale du CSI Printse

PRÉSIDENT Pierre Theytaz, vice-président

MEMBRES John Fournier
Pascal Fournier
Guillaume Fournier
Jean-Edouard Fragnière
Jean-Jacques Fournier
Régis Praz

DÉLÉGATIONS OFFICIELLES

- **Délégation au Conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA**
Frédéric Fragnière, conseiller communal
Nadine Venetz, conseillère communale
Séverine Délèze, conseillère communale
- **Délégué au comité de la Société de développement de Veysonnaz**
Frédéric Fragnière, conseiller communal
- **Délégués au Conseil de gestion de la Paroisse de Nendaz**
Bernard Follonier, conseiller communal
- **Délégué au Conseil de gestion de la Paroisse de Veysonnaz**
Frédéric Fragnière, conseiller communal
Christian Charbonnet, Clèbes
- **Déléguée à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Nendard**
Nadine Venetz, conseillère communale
- **Délégués à la commission d'impôt de district**
Philippe Charbonnet, secrétaire communal
Bernard Devènes, teneur de cadastre
- **Délégué au Conseil d'administration de l'ancien Hôpital de Gravelone des communes des districts de Sion-Hérens-Conthey**
Frédéric Fragnière, conseiller communal
- **Délégués à l'assemblée générale de l'association de l'ancien Hôpital de Gravelone des communes des districts de Sion-Hérens-Conthey**
Frédéric Fragnière, conseiller communal
- **Délégués au Comité de direction de l'Association pour le CMS du Vallon de la Printse**
Les 5 membres de la commission des affaires sociales
- **Délégué au Conseil de fondation Jacques Michelet-Praz**
Laurent Glassey, conseiller communal
- **Délégué auprès de l'Association forestière de la région de Sion**
Pierre Theytaz, vice-président
- **Délégué au Conseil d'administration des Associations forestières**
Pierre Theytaz, vice-président
- **Délégués à la commission scolaire de Veysonnaz**
Olivier Crettenand, conseiller communal
- **Délégué à l'Association pour les soins dentaires à la jeunesse**
Olivier Crettenand, conseiller communal
- **Délégué au comité de la Garderie P'tit bec**
Michel Fournier, conseiller communal
- **Délégué au comité du Grand Bisse de Vex**
Séverine Délèze, conseillère communale
- **Délégué au comité des Bienfaits de la Printse**
Séverine Délèze, conseillère communale
- **Délégués à l'Assemblée générale de l'UTO**
Francis Dumas, président
- **Délégué au Conseil d'administration de SEIC SA**
Francis Dumas, président

merci aux anciens

par l'administration communale

Merci...

... un mot que le poète Pablo Neruda trouve usé et pourtant, ajoute-il aussitôt, il brille comme une vieille pièce de monnaie.

Le calcul semble incongru : une période législative dure un peu plus de... 2,1 millions de minutes. Prenons-en seulement... disons... 3, pour manifester de la reconnaissance à celles et ceux qui ont consacré de leur temps à la gestion des affaires publiques, récemment. Nous, pour l'écrire ; vous tous pour en prendre conscience en autorisant à vos cœurs un sentiment de sympathie à leur endroit. Avec leur compétence, leur disponibilité, leur enthousiasme, chacun dans l'exercice de leurs missions respectives, des conseillers, juges, commissaires, délégués, ont porté les réflexions, les actes et les gestes qui font un pays, qui servent la communauté. Certes,

il put y avoir quelque imperfection, par-ci, par-là ; et puis les résultats des efforts faits n'ont pas toujours la visibilité qu'ils méritent. Mais il n'empêche que Nendaz a poursuivi avec succès son bonhomme de chemin, grâce à l'abnégation, à la persévérance, à l'imagination de ses édiles. Qu'ils sachent que la réelle valeur d'une femme ou d'un homme est la capacité de donner, pas celle de recevoir. Fut-ce... un remerciement.

Prenons 3 autres minutes encore. Pour citer et saluer ceux qui ont raccroché leur tablier au soir du 31 décembre dernier. Ils étaient quatre cette année. Nous accompagnons leurs noms de leurs états de service respectifs. Pour rappeler les rayons d'action dans lesquels ils ont porté les soucis de notre communauté. On dit que la reconnaissance est la

mémoire du cœur. Merci donc à chacune d'elle, à chacun d'eux. Si notre mémoire personnelle a ses limites, celle des faits et gestes inscrits dans les annales et dans le paysage est indélébile.

Et puis, pendant que nous y sommes, 3 minutes encore pour relire, pour repasser en revue une liste traditionnellement réactualisée en ouverture de chaque période législative : celle énonçant toutes ces conseillères, tous ces conseillers communaux qui, naguère, ont servi la population nendette. Cette année, pour la première fois, nous y avons ajouté les ancien(ne)s juges et vice-juges de commune encore en vie. Là, si nos cœurs se laissent aller aux souvenirs, aux réminiscences, trois minutes ne pourront suffire. Mais qu'importe. Merci à tous, une fois de plus. ■

ONT ACHEVÉ LEUR MANDAT LE 31 DÉCEMBRE 2012

Philippe Fournier



Conseiller communal de 1997 à 2000
Vice-président de 2001 à 2012

- de 1997 à 2012 : président de la commission des affaires sociales
- de 2001 à 2008 : président de la commission de promotion économique
- de 2009 à 2012 : président de la commission bourgeoisie et forêts
- de 2005 à 2012 : président du Conseil de fondation de l'EMS Foyer Ma Vallée
- de 2009 à 2012 : président de la commission inter-bourgeoise du Triage forestier
- de 1997 à 2000 : membre de la commission administration générale et finances
- Diverses délégations auprès de : Assemblée générale Hôpital Sion-Hérens-Conthey ; Conseil d'administration du même Hôpital ; Conseil d'administration de l'ancien hôpital de Gravelone ; Sodeval SA ; Comité de direction de l'Association du CMS du vallon de la Printse ; Conseil de fondation « Jacques Michelet-Praz » ; Association forestière de la région de Sion ; Conseil d'administration des Associations forestières.

Myriam Bornet



Conseillère communale de 2005 à 2012

- de 2005 à 2008 : présidente de la commission des constructions
- de 2009 à 2012 : présidente de la commission enseignement et formation
- de 2009 à 2012 : déléguée auprès de la commission scolaire de Veysonnaz
- de 2005 à 2012 : déléguée auprès du Conseil de gestion de la paroisse de Nendaz
- de 2009 à 2012 : déléguée auprès de l'Association pour les soins dentaires à la jeunesse

Sébastien Fournier



Conseiller communal de 2005 à 2012

- de 2005 à 2012 : président de la commission des Travaux Publics
- de 2005 à 2008 : membre de la commission aménagement et équipements
- de 2005 à 2012 : membre du groupe de coordination Cleuson-Dixence
- de 2005 à 2012 : délégué à l'assemblée générale de l'UTO
- de 2005 à 2012 : délégué au Comité du Grand Bisse de Vex

Olivier Devènes



Vice-juge de commune de 1997 à 2004
Juge de commune de 2005 à 2012

- de 1997 à 2004 : président de la Chambre pupillaire de Nendaz
- de 2005 à 2012 : membre de la Chambre pupillaire de Nendaz

LISTE DES ANCIENS CONSEILLERS COMMUNAUX, JUGES ET VICE-JUGES, EN VIE LE 15 AVRIL 2013

NOM/PRÉNOM	LIEU	PÉRIODE
Bornet Jean-Paul	Beuson	1985 - 1992
Bornet Joseph	Brignon	1981 - 1988
Bornet Myriam	Beuson	2005 - 2012
Bornet Pierre-André (président)	Orsières	1973 - 1984
Bourban Claudy (vice-juge, puis juge)	Brignon	1981 - 1996
Bourban Gisèle	Saclentse	1997 - 2008
Bourban Jacques	Haute-Nendaz	1997 - 2008
Bourban Narcisse	Haute-Nendaz	1993 - 2004
Broccard Léon (vice-président)	Basse-Nendaz	1969 - 1976
Carthoblaz Philippe	Beuson	1989 - 1992
Clerc François	Aproz	1957 - 1964
Clerc Jean-Marie	Aproz	1985 - 1992
Darioly Jacky	Aproz	1993 - 2000
Délèze Anne (vice-juge)	Beuson	1989 - 1992
Devènes Olivier (vice-juge, puis juge)	Saclentse	1997 - 2012
Favre Michel	Baar	1999 - 2000
Follonier Luc	Haute-Nendaz	1977 - 1988
Fournier Albert (président)	Haute-Nendaz	1985 - 2000
Fournier Albert	Brignon	1997 - 2004
Fournier Bernard	Basse-Nendaz	1993 - 2004
Fournier Didier	Basse-Nendaz	2005 - 2008
Fournier Francis (président)	Haute-Nendaz	1957 - 1972
Fournier Gabriel (vice-juge)	Sornard	1969 - 1976
Fournier Jean-Maurice	Haute-Nendaz	1981 - 1988
Fournier Lévy	Haute-Nendaz	1965 - 1968
Fournier Marcel	Brignon	1965 - 1968
Fournier Michel (vice-président)	Basse-Nendaz	1985 - 1996
Fournier Philippe (vice-président)	Haute-Nendaz	1997 - 2012
Fournier Roger	Brignon	1973 - 1976
Fournier Sébastien	Sornard	2005 - 2012
Fournier Yves-Alain	Les Bioleys / Brignon	2001 - 2008
Fournier Yvonne (vice-juge, puis juge)	Aproz	1993 - 2004
Fragnière Candide	Clèbes	1977 - 1984
Glassey Pierre	Baar	1977 - 1984
Lathion Jean-Marc	Haute-Nendaz	1981 - 1992
Lathion Léonard	Bieudron	1989 - 1996
Mariéthoz Bernard	Haute-Nendaz	1989 - 1996
Mariéthoz Francis	Sion	1961 - 1968
Mariéthoz Gabriel	Haute-Nendaz	1985 - 1992
Martignoni Yves-Laurent	Haute-Nendaz	2001 - 2004
Michelet Freddy	Haute-Nendaz	1977 - 1980
Michelet Marius (vice-juge)	La Poy	1965 - 1968
Michelet Nicolas	Aproz	1993 - 2000
Perrier Bernard	Monthey	1993 - 1996
Pitteloud Emmanuel	Haute-Nendaz	1973 - 1980
Praz André	Fey	1981 - 1988
Praz Jean-Jacques	Haute-Nendaz	1973 - 1976
Praz Max-André	Clèbes	1985 - 1992
Rossini François	Aproz	1965 - 1972

les décisions du conseil communal

du 1^{er} juillet 2012 au 31 mars 2013

Le Conseil communal s'est réuni à 18 reprises entre le 1^{er} juillet 2012 et le 31 mars 2013. Voici un condensé des principales décisions arrêtées.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée primaire en séance du 28 juin 2012, le Conseil communal a requis des offres pour un emprunt de 7'400'000 fr. destiné au financement de la construction d'une salle polyvalente à Haute-Nendaz. Au terme de l'analyse des propositions rentrées, il a décidé de contracter un emprunt auprès de la SUVA aux conditions offertes pour un montant de 4'400'000 fr. sur une durée de 10 ans à terme et taux fixe soit 1.37%. Pour le solde de 3'000'000 fr. le Conseil communal a finalisé une augmentation de la limite cadre communale en vigueur auprès de l'UBS SA par le biais d'un contrat Libor 3 mois au taux de 0,07% + 0.40% de marge.

Le Conseil communal a répondu favorablement à la demande des sociétés de remontées mécaniques des 4 vallées en vue de la reconduite de l'offre de 50 fr. de rabais sur les forfaits annuels des jeunes pour la campagne 2012/2013.

La gestion de notre système de vidéosurveillance s'opère sur deux installations de technologie différente, l'une analogique et l'autre numérique. Les responsables communaux en charge de ce dossier souhaitent récupérer toutes les caméras analogiques existantes et les intégrer au système IP (numérique) dont la commune est propriétaire. Par ce moyen le service sécurité serait équipé d'une seule installation de dernière génération pour visualiser et piloter l'ensemble des caméras de la commune à partir d'un seul et même logiciel. Le montant de cette opération n'étant pas prévu au budget 2012 le Conseil communal a décidé d'octroyer un crédit complémentaire de 32'000 fr. pour ce projet.

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2011 d'Ecoforêt. Ces derniers sont caractérisés par un bénéfice de l'exercice de 25'852 fr. 85 après comptabilisation des amortissements de 294'938 fr. 80. Le Bilan présente un total d'actif et de passif de 2'070'351 fr. 05.

Le projet POLYCOM, réseau radio suisse de sécurité est entré dans sa phase de déploiement et la couverture bas-valaisanne est entièrement réalisée. La mise en exploitation de ce système pour la police cantonale est planifiée pour l'automne 2013. L'ordre et la sécurité sur le territoire communal sont assurés par la police municipale en étroite collaboration avec la police cantonale. La transition au système POLYCOM s'avère indispensable pour garantir une gestion optimale des différentes missions nécessitant l'appui de la police cantonale. Dès lors le Conseil communal a décidé d'autoriser la commande préalable du matériel nécessaire pour disposer d'un réseau radio de sécurité uniforme et standardisé.

Le Conseil communal a examiné le dossier de demande de concession et d'approbation des plans pour une télécabine à 8 places entre Siviez et Plan du Fou soumis à la consultation du public pendant la durée de mise à l'enquête du 25 juin 2012 au 25 août 2012. Il a pris acte du fait qu'avec les dispositions actuelles sur la procédure, les communes, qui auparavant faisaient valoir leurs intérêts auprès du canton sous forme de prise de position, doivent maintenant le faire directement auprès de l'OFT, dans le délai de mise à l'enquête et par voie d'opposition. Le Conseil communal n'a émis aucune remarque sur ce dossier.

Le 1^{er} janvier 2008 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur le droit de cité du 12 septembre 2007. Conformément aux dispositions légales et après examen approfondi des dossiers le Conseil communal a décidé l'octroi du droit de cité de Nendaz aux personnes suivantes :

1. Da Silva Pais, António Miguel, 06.12.1963, Route du Canal 63, 1994 Aproz, y inclus son épouse et leur fils Ramos Pais Jonathan né le 27.11.1991;
2. Bijelic Mile, 21.06.1971, Route de la Télécabine 73, 1997 Haute-Nendaz, y inclus son épouse et leurs deux enfants.

Le 14 juin 2012, le Grand Conseil valaisan adoptait à l'unanimité la « Loi sur la création de la société de promotion intersectorielle du Valais ». Cette loi prévoit que soient réunies en une seule structure toutes les forces dédiées à la promotion de notre canton et émanant de tous les secteurs de l'économie valaisanne. Le Conseil communal a décidé de devenir membre de Valais/Wallis Promotion au sens de l'Art. 2 de l'Ordonnance sur la création de la société de promotion du Valais. Pour ce faire il a souscrit une cotisation annuelle de 500 fr. qui lui confère une voix auprès de l'assemblée générale.

Le Conseil communal a analysé le tableau des charges et des recettes de la décharge pour les matériaux terreux et pierreux des Eterpas. Les capacités de mise en dépôt diminuent très sensiblement et les interventions de terrassement et d'aménagement de l'accès, effectuées à ce jour, sont insuffisantes pour garantir la sécurité et la bonne gestion de cette décharge. Des études et des travaux vont être nécessaires à court terme. De plus force est de constater que les frais supportés à ce jour et ceux à venir ne peuvent plus être couverts par la taxe actuelle de 10 fr. le m³, tarif en vigueur depuis le printemps 2009.

Après prise en compte de ces informations le Conseil communal a décidé de fixer la taxe de mise en décharge pour les matériaux terreux et pierreux à 18 fr. le m³ HT. Il a également demandé d'intensifier les contrôles sur la qualité des déchets et sur les volumes livrés et d'étudier toute solution viable pour rentabiliser cette décharge.

Le Conseil communal a autorisé la mise en œuvre immédiate des mesures d'urgence et d'assainissement induites par le feu survenu le lundi 10 décembre 2012 vers 22h45 dans les locaux de la salle de gymnastique du centre scolaire de la Biolette, (tableau électrique en feu).

Le Conseil communal a traité les taxations ordinaires TPT 2011 préparées par le service communal des finances par sa section fiscale et parafiscale. Il a pris acte du fait que les calculs avaient été arrêtés conformément aux principes de taxation fixés par le règlement adopté par le Conseil communal, approuvé par l'Assemblée primaire et dûment homologué par le Conseil d'Etat en séance du 5 avril 2006. Il a décidé de valider les taxations ordinaires 2011 de la taxe de promotion touristique.

Dans le cadre de sa politique de développement durable et dans le but d'encourager les transports publics le Conseil communal avait, lors de sa séance du 24 mars 2011, décidé de souscrire deux abonnements CFF « Commune » pour une mise à disposition des citoyens.

Le Conseil communal a pris acte des statistiques 2011 – 2012 relatives à cette opération. Considérant le succès de cette offre il a décidé de souscrire immédiatement une troisième carte journalière CFF pour mise à disposition des habitants de la commune.

Le Conseil communal a examiné et décidé de valider l'ensemble du dossier conception directrice du domaine skiable de Nendaz composé de :

1. Schéma directeur du domaine skiable – Synthèse des modifications 2012, Plan 1:15'000,
2. Schéma directeur du domaine skiable – Synthèse des modifications 2012 et zones de protection Nature / Paysage, Plan 1:15'000, version du 14 novembre 2012
3. Schéma directeur du domaine skiable – Pistes VTT et divers, Plan 1:15'000

Dans le but de contribuer à la formation professionnelle des jeunes, le Conseil communal a décidé de mettre en postulation publique pour 2013 un poste d'apprenti (e) employé (e) de commerce et un poste d'apprenti (e) agent (e) d'exploitation.

PERSONNEL COMMUNAL

ENGAGEMENTS DE :

- M^{me} Chantal Bornet-Délèze, Chemin de la Oûe 1, 1997 Haute-Nendaz, auxiliaire auprès des UAPE ;
- M^{me} Marie-Elise Bourban-Glassey, Ch. de Sonville 16, 1996 Basse-Nendaz, auxiliaire auprès des UAPE ;
- M^{me} Anne-Marie Délèze, Ch. du Tsâblo 24, 1997 Haute-Nendaz, auxiliaire auprès des UAPE ;
- M^{me} Stéphanie Dubrit domiciliée à 1976 Erde, maîtresse enfantine (trois ½ journées) au centre scolaire de la Biolette à Basse-Nendaz.
- M. Steeve Antoniazzi, domicilié rte de Saclentse 18, 1996 Basse-Nendaz, assistant de sécurité publique.

DÉMISSIONS DE :

- M. Olivier Délèze, employé d'exploitation auprès du centre sportif des « Ecluses » à Haute-Nendaz, domicilié à Basse-Nendaz ;
- M^{me} Céline Crettenand, agente de police municipale, domiciliée à Vétroz ;
- M. Jérôme Dubuis, agent de police municipale, domicilié à Sion ;

DÉPART À LA RETRAITE :

- M^{me} Monique Délèze, à la fin de l'année scolaire 2012/2013 quittera sa fonction d'enseignante titulaire au cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

EN SAVOIR PLUS → WWW.NENDAZ.ORG

assemblée primaire du 19 février 2013

Ce mardi 19 février, en plus du Conseil communal au sein duquel manque à l'appel M^{me} Séverine Délèze excusée, le secrétaire communal dénombre 51 citoyens présents dans la salle lorsque le président Francis Dumas ouvre les délibérations. Comme d'habitude cela se passe dans la salle de gymnastique du Cycle d'orientation, à Basse-Nendaz, il est 20 heures.

Voici en condensé un tour d'horizon sur les objets traités et les décisions prises.

1. Le Secrétaire communal donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 28 juin 2012. Ce document est approuvé.
2. Comme à l'accoutumée le budget 2013 de la bourgeoisie a été distribué à tous les ménages. La présentation du Président ne soulève aucune question. L'assemblée accepte à l'unanimité des bourgeois présents le budget 2013 qui se solde par un investissement net de 150'000 fr. et une insuffisance de financement de Fr. 81'880.-.
3. Présentation identique pour le budget de la municipalité. Celui-ci présente au compte de fonctionnement et après comptabilisation des amortissements ordinaires un excédent de recettes de 978'000 fr. Le compte d'investissement se caractérise par un investissement net de 12'728'000 fr. Avec une marge d'autofinancement de 7'278'000 fr. il en résulte une insuffisance de financement de

5'450'000 fr. et une augmentation prévue de la fortune nette de la municipalité en 2013 de 978'000 fr. La présentation de cet objet permet au Président Francis Dumas de s'exprimer sur les questions soulevées par un membre de l'assemblée concernant certains des investissements consentis.

4. En application des dispositions de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, l'assemblée prend connaissance de la planification financière établie pour les 4 ans à venir par le Conseil communal. Cette dernière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la municipalité. Au terme de son exposé le Président Francis Dumas répond à la question d'un citoyen qui met en exergue des découverts de financement importants prévus durant la période planifiée.
5. Afin de répondre aux exigences de la législation arrêtée à l'article 83 de la loi sur les communes du 5 février 2004, l'assemblée décide de reconduire le mandat de la fiduciaire AlpesAudit SA pour la révision des comptes communaux et bourgeoisiaux durant la période législative 2013-2016.
6. L'assemblée est encore appelée à se prononcer sur le recours à un emprunt à hauteur de 8'000'000 fr. destiné au financement de l'agran-

dissement du centre scolaire et à la construction d'une salle de gymnastique multifonctionnelle à Aproz. Sur ce sujet l'assemblée prend acte des dispositions de l'article 17 de la loi sur les communes du 5 février 2004 qui fixe ses compétences inaliénables. Elle se remémore que, lors de sa réunion du 20 décembre 2011, elle a octroyé un crédit d'engagement à hauteur de 9'200'000 fr. pour l'agrandissement du centre scolaire d'Aproz. Elle enregistre les précisions du Président Francis Dumas qui rappelle que les chiffres du budget 2013 mettent en lumière l'insuffisance de moyens propres dégagés pour assumer les investissements inscrits au programme 2013 et contraignent le Conseil communal à trouver de nouvelles solutions de financement pour assumer la construction de cet objet. Au vu des explications fournies l'assemblée accepte à l'unanimité des citoyens présents le recours à un emprunt à hauteur de 8'000'000 fr. destiné au financement dudit projet.

7. Au chapitre des divers l'assemblée primaire entend l'appel lancé par le Président Francis Dumas qui, à la veille des élections cantonales et au vu de l'importance que représentent pour le Valais les objets fédéraux soumis au vote, requiert l'engagement de tous pour assurer une forte participation lors de ces scrutins.

Il est 20 h 55 lorsque l'assemblée est déclarée close. ■



mise à l'enquête du nouveau PAZ

par Yves Balet

Eléments de base du dossier de révision du plan d'affectation des zones

Le **plan d'affectation des zones (PAZ)** est un outil servant à réglementer l'utilisation du sol sur un territoire donné, dans le cas présent, celui de la commune de Nendaz. Il localise non seulement les zones à bâtir, mais également toutes les zones de protection (du paysage, de la nature, etc.), les zones de danger (avalanche, inondation, éboulement, etc.), ainsi que toutes les autres zones présentes sur le territoire communal (zone de mayens, zone d'intérêt public, etc.). Il constitue donc l'élément graphique de base de la réglementation communale concernant l'aménagement du territoire. En sus de cet élément graphique, un **règlement des constructions et des zones (RCCZ)** est élaboré. Ce dernier détermine, pour chaque zone d'affectation, le but, l'endroit et la mesure de l'utilisation du sol pouvant être faite, bref les droits et les obligations des propriétaires du sol, public ou privé.

Ces deux éléments, soit le PAZ et le RCCZ, constituent la base de la réglementation communale en matière d'aménagement du territoire. Ils sont complétés par plusieurs autres documents justificatifs.

Petit lexique

LAT: Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire, mise en vigueur le 1^{er} janvier 1980

LcAT: Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987
OAT: Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire
PDc: Plan Directeur cantonal

Ancienne dénomination

RCC: Règlement communal des constructions
PAL: Plan d'aménagement local
SAT: Service de l'aménagement du territoire

Nouvelle dénomination

RCCZ: Règlement communal des constructions et des zones
PAZ: Plan d'affectation des zones
SDT: Service du développement territorial

Contexte général et procédure

Historique:

1981: Homologation par le Conseil d'Etat du PAZ et du RCCZ en vigueur.
1990 à 2002: Elaboration de l'avant-projet de PAZ et de RCCZ révisés.
2002: Information à la population sur l'avant-projet de PAZ et de RCCZ.
Dès mars 2002: Examen par la commune des observations et affinement du projet de PAZ et de RCCZ.
Juin 2003: Approbation du projet de PAZ et de RCCZ révisés par le Conseil communal.
Septembre 2003: Projet du PAZ et du RCCZ soumis au Conseil d'Etat pour examen préalable: contrôle par 22 instances cantonales.
2008: Rapport de synthèse de l'examen préalable.

2008 à 2013: Modification du dossier et négociation avec les services cantonaux.

Avril 2013: Obtention de l'accord de principe du Conseil d'Etat pour la mise à l'enquête du projet de PAZ et de RCCZ révisés.

En 1992, la commune de Nendaz a amorcé la révision de son PAZ et de son RCCZ afin de respecter les délais imposés par la loi fédérale. Jusqu'en 1995 s'est déroulée l'étude préliminaire, puis est venue la révision proprement dite. En 2002, une information à la population a été réalisée, ceci dans le but de respecter le principe de participation de la population au processus de révision, ce principe figurant expressément dans la LAT. En 2003, un premier dossier de révision a été déposé à l'Etat du Valais pour examen préalable des services. Ces derniers ont ensuite émis nombre de préavis négatifs (entre 2003 et 2007) demandant divers compléments, tels que l'actualisation des zones de danger, l'inventaire des sources et la révision de leurs zones de protection, le relevé du cadastre forestier, l'établissement du programme d'équipement, etc. Ces éléments complémentaires ont été approuvés ou validés de manière indépendante. Les directives des services ont ainsi été appliquées jusqu'à ce que tous les préavis soient devenus positifs ou positifs sous conditions. Une synthèse des modifi-

cations devant encore être apportées pour obtenir l'accord de principe du Conseil d'Etat a alors été rédigée par le Service du développement territorial (SDT, anciennement nommé Service de l'aménagement du territoire), en 2008. Pour chaque modification/correction/complément demandé dans ce rapport du SDT, la commune a pris position, c'est-à-dire décidé d'accepter les changements demandés ou de les refuser. Les compléments au dossier ont été apportés, les modifications acceptées par la commune ont été réalisées. De nouveaux objets (création d'un nouveau type de zone, etc.) ont également été proposés pour correspondre à l'évolution récente de la situation de la commune.

Suite à ces modifications et aux diverses séances de conciliation avec les autorités cantonales, le dossier a été soumis une dernière fois, début 2013, au contrôle du Service du développement territorial (SDT). Le Conseil d'Etat a ensuite délivré son accord de principe pour la mise à l'enquête publique du dossier de révision.

Evolution de la commune entre 1981 et 2011

Les zones à bâtir figurant sur le PAZ homologué en 1981 par le Conseil d'Etat étaient dimensionnées pour accueillir un multiple de la population et des lits touristiques de l'époque (surface totale zone à bâtir: 684 ha). Trente ans plus tard, le présent projet de PAZ propose des zones à bâtir (surface totale zone à bâtir: env. 550 ha) permettant une augmentation de la population et/ou les lits touristiques d'environ de 50%. Avec ces capacités d'accueil, le présent projet fait partie des plans de zones qui disposent de réserves en principe pas trop importantes, en comparaison à d'autres PAZ, plus fortement dimensionnés.

En conclusion, on peut admettre que les zones à bâtir de la commune de Nendaz ont, à force d'un développement du bâti important ces dernières années, pu acquérir un statut légal dont elles ne disposaient vraisemblablement pas totalement au début des années 80.

Où en est le dossier aujourd'hui ?

Le dossier de révision du PAZ et du RCCZ, actualisé selon les démarches exposées ci-dessus, a obtenu l'accord de principe du Conseil d'Etat. La prochaine étape est donc **la mise à l'enquête publique**, durant 30 jours, de l'ensemble du **dossier de révision du PAZ**.

La mise à l'enquête publique se déroulera du **26 avril au 27 mai 2013**. **Les dossiers peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale, durant les jours ouvrables, entre 14 h et 18 h.**

Les jeudis et vendredis après-midi, un représentant du bureau d'aménagiste sera présent pour répondre à d'éventuelles questions. Il sera également possible, durant les heures d'ouverture, de prendre un rendez-vous avec un représentant du Conseil communal et l'aménagiste responsable pour une séance de discussion.

Pour les personnes qui souhaitent des informations générales sur le dossier, deux séances d'information sont prévues à cet effet, aux dates et lieux ci-après :

- **le lundi 6 mai 2013 dès 20 h à la salle du centre sportif à Haute-Nendaz**
- **le lundi 13 mai dès 20 h à la salle de gymnastique du cycle d'orientation à Basse-Nendaz.**

Et pour la suite ?

Avant l'approbation par l'Assemblée primaire, les éventuelles oppositions seront traitées. Suite à cela, et après 20 ans de planification, le nouveau plan d'affectation des zones homologué par le Conseil d'Etat formera la base indispensable pour le développement de notre commune.

Contenu du dossier de révision mis à l'enquête publique

Le dossier du PAZ révisé, qui vise à concilier les besoins des habitants et ceux des hôtes, est composé de divers éléments décrits ci-dessous. Les documents les plus importants figurent en gras.

1. Règlement communal des constructions et des zones

Ce règlement définit, pour chaque

zone d'affectation figurant sur le PAZ, quelle utilisation du sol peut être faite, donc quel type de construction – infrastructure peut être construit (ou est interdit).

2. Plan de la vue d'ensemble du périmètre constructible

Ce plan concerne uniquement le territoire de la commune affecté en zone à bâtir. Avec une échelle plus petite (zoom plus important), il permet de mettre en évidence l'affectation à l'échelle des parcelles.

3. Plan général

Ce plan englobe l'ensemble du territoire communal. Il sert à mettre en évidence toutes les autres zones figurant sur le PAZ, en dehors des zones à bâtir.

4. Plan général et dangers naturels

Ce plan est similaire au plan général (pièce n° 3), mais il englobe en plus toutes les zones de danger naturel.

5. Rapport justificatif selon l'art. 47 OAT.

Ce rapport justifie l'opportunité, la localisation et la volumétrie de tous les nouveaux objets proposés par la commune. Il récapitule et justifie également les prises de position de la commune concernant le rapport de synthèse du SDT de 2008. En résumé, il constitue donc une explication de toutes les modifications apportées au PAZ et au RCCZ depuis 2008.

6. Conception directrice : pistes de ski, remontées mécaniques, enneigement technique au sens de la fiche D10 du PDC et de l'art. 47 OAT

Le Plan Directeur cantonal établit que chaque domaine skiable doit réaliser une conception directrice pour être en règle et obtenir les autorisations de construire pour des installations de remontées mécaniques, d'enneigement technique, etc.

La conception directrice d'un domaine skiable décrit l'état actuel d'un domaine skiable en matière de pistes de ski damées et non damées, de remontées mécaniques et d'enneigement technique. Elle planifie également le développement de ces

infrastructures pour les 15 prochaines années (soit environ la durée d'un PAZ). Elle contient également une analyse de tous les conflits potentiels actuels et futurs entre le domaine skiable et le domaine de l'aménagement du territoire (vérification de la justesse de l'affectation), ainsi

que le domaine de l'environnement (mise en évidence des conflits avec des zones de protection de sources, de la faune, de la nature, etc.). Cette analyse est réalisée pour l'état actuel comme pour les états futurs et des recommandations sont émises pour résoudre les conflits identifiés.

Cette conception directrice, établie par la commune en collaboration avec Télénédaz, est indispensable pour justifier la localisation et les équipements de la zone d'activités sportives destinée au domaine skiable figurant sur le PAZ et dans le RCCZ. ■

feu bactérien : des mesures renforcées

par François Praz

Cette maladie frappe plusieurs types de végétaux. Elle est, hélas, apparue l'année passée dans certaines zones de notre territoire communal. Cette situation doit entraîner une vigilance renforcée de la part de l'ensemble de la population.

Estimé très dangereux par les spécialistes cantonaux, le feu bactérien est une maladie qui frappe les arbres fruitiers à pépins du type pommier et poirier. Peu après l'infection, les pousses se recourbent de façon caractéristique en forme de crosse. Les branches prennent pour leur part une coloration brune à noire, alors que les fruits restent attachés aux branches en donnant l'impression d'avoir été brûlés. De là vient le nom qui a été donné à cette maladie qui s'attaque au surplus à plusieurs plantes ornementales et sauvages. Ainsi, en 2012, des foyers observés sur des plantes du genre des cotoneasters ont été détectés à Nendaz, comme dans onze autres communes valaisannes auparavant (à Veysonnaz, cela a par exemple été le cas dès 2011). En juillet 2012, des poiriers infectés ont de plus été repérés en plaine dans les communes de Nendaz et de Sion. Il faut savoir que les infections florales surviennent en général entre fin juin et début juillet sur les variétés Guyot et Williams, que ce soit dans les vergers, dans les jardins familiaux ou sur des arbres isolés. L'an passé, ce sont 204 poiriers malades qui ont été recensés au sein de 17 foyers différents. Le fait préoccupant est que la plupart de ces arbres étaient situés à Aproz.

L'une des menaces principales liées au feu bactérien tient à la rapidité de sa propagation. Le problème est qu'il n'existe pas de produit de traitement efficace pour lutter contre cette dissémination. On ne peut que réaliser des contrôles réguliers et arracher sans délai les arbres et les plantes infectés. Cette caractéristique propre à la bactérie *Erwinia amylovora* a amené à classer cette maladie dans la catégorie des «organismes de quarantaine». Par ailleurs, l'importation des plantes hôtes de la maladie est limitée depuis 1972 en Suisse. Il faut être conscient que les enjeux

sont de taille. L'assainissement des foyers d'arbres fruitiers atteints qui a été évoqué plus haut a nécessité l'élimination de pas moins de 1'800 poiriers, dont une centaine de hautes-tiges. Ces arbres ont été incinérés sur place ou à l'usine de traitement des ordures (UTO) d'Uvrier. Cette opération à elle seule aura coûté 100'000 francs. Sur le plan national, les frais engendrés se sont montés à 110 millions de francs depuis 1989.

Face à la gravité de ce phénomène, la loi exige que le feu bactérien soit annoncé (voir de quelle manière ci-





dessous). Il n'en reste pas moins que les mesures préventives doivent être renforcées. Les producteurs des régions concernées doivent pour cela procéder à une application renforcée de cuivre (à 3 kilos par hectare) au débourrement des poiriers. À l'exception de la lutte antigel, les arrosages par aspersion sont interdits durant la floraison. Les deuxièmes floraisons des poiriers et des pommiers de plantations doivent en outre être réduites. De manière générale, la surveillance des périmètres de cultures et de leurs alentours se voit intensifiée. Ce dispositif englobe l'apiculture. **Pour rappel, l'introduction dans notre canton d'abeilles provenant d'une**

zone non protégée est interdite entre le 1^{er} avril et le 15 août. Les reines ne sont cependant pas touchées par cette mesure, de même que les abeilles provenant de régions qui ont été épargnées par le feu bactérien.

En Valais, un périmètre d'interdiction est décrété chaque année en fonction des foyers qui ont été localisés. Durant la période susmentionnée, il est interdit de sortir les ruches de cette zone. Les reines, les abeilles enfermées pendant au moins deux jours avant leur déplacement et celles qui sont transportées deux jours au moins à des altitudes supérieures à 1'500 mètres ne sont pas soumises à

ces restrictions. Ces mesures seront complétées par l'arrachage préventif des cotonéasters très sensibles sur le reste du canton (c'est-à-dire avant qu'ils ne soient malades) et par le maintien de l'interdiction de planter toute plante-hôte du feu bactérien, hormis les fruitiers, dans l'ensemble du Valais. À ces dispositions s'ajoute évidemment l'élimination rapide des plantes malades. Seuls un dialogue et une collaboration constants entre producteurs, apiculteurs et autorités permettront de maîtriser les pertes et les coûts générés par le feu bactérien sur le territoire de notre commune. ■

Plantes hôtes concernées

Pour rappel, les espèces les plus communément concernées sont tous les cotonéasters, le pommier du Japon, les aubépines, le néflier du Japon, le buisson-ardent, le poirier ornemental, la stranvaesia, l'alisier blanc et le sorbier de l'oiseleur. **N.B. Il s'agit là d'une liste non exhaustive et qui ne porte pas sur les arbres fruitiers. Il est indispensable de se renseigner auprès des services compétents en cas de doute.**

La procédure à suivre

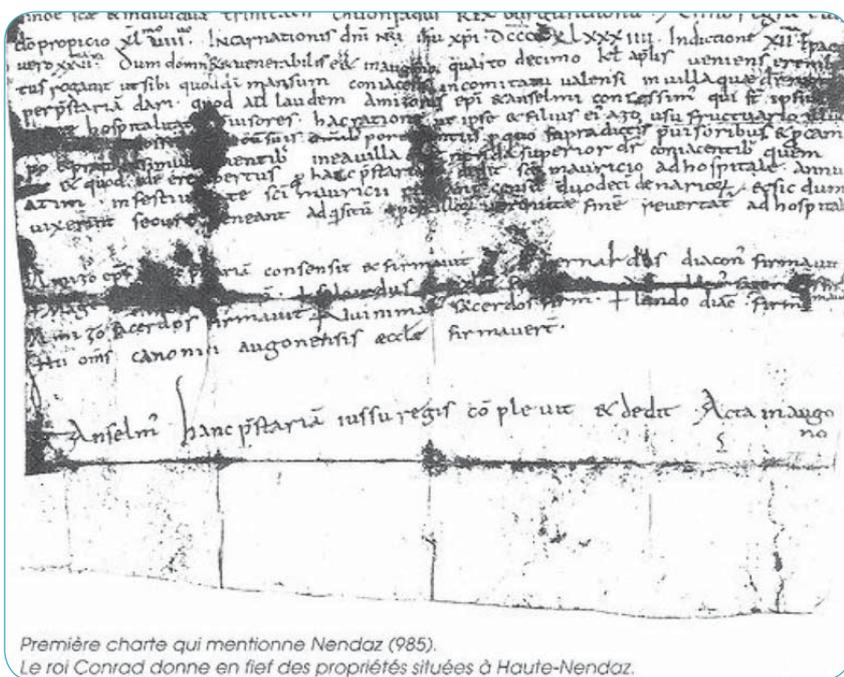
Attention: il ne faut surtout pas toucher aux plantes présentant des symptômes suspects de feu bactérien. Un vrai danger de propagation existe. Tout cas suspect doit être immédiatement annoncé au service phytosanitaire cantonal compétent. Ce service est responsable du prélèvement des échantillons et de leur transmission immédiate pour analyse dans les laboratoires des stations fédérales. **Pour le Valais, il faut appeler le 027 606 76 00.** Les services officiels veillent ensuite à ce que les plantes contaminées soient éliminées de manière adéquate (par incinération).

Dédommagements

L'élimination des arbres ou des plantes ornementales contaminées est financée par la confédération et le canton. Aucun dédommagement n'est toutefois octroyé au propriétaire pour le remplacement des plantes éliminées, à l'exception des vergers commerciaux.

une « maison de la culture et du patrimoine » à Nendaz

par Marie-Paule Loye



Première charte qui mentionne Nendaz (985).
Le roi Conrad donne en fief des propriétés situées à Haute-Nendaz.



Un rêve qui peut devenir une réalité « Dèquye n'in fé de chin qu'é anchyan noj an achyâ ? »

Qu'avons-nous fait de ce que nos ancêtres nous ont laissé ?

Arsène Praz, décembre 1995

Nendaz dispose d'une grande richesse culturelle. De nombreux lieux, d'innombrables documents audio-visuels, photographies, peintures, films, témoignages, permettent de mettre en valeur notre patrimoine :

- Les Archives communales et paroissiales sont riches en documents qui ont une valeur historique d'intérêt commun.
- L'ASPN a récolté plus de 1'500 photos anciennes.
- De nombreux documents - des films, des témoignages, des histoires en patois - nous renseignent sur la vie d'antan ou sur des pratiques et rituels disparus aujourd'hui. I cöbla du patouè de Ninda, à travers le projet «Acoeutâ o nouïtro patouè», en est le principal gardien.
- Les publications existantes: livres, dictionnaires, journaux locaux, ...
- Quelques passionnés possèdent une généalogie nendette de plus de 40'000 personnes.
- Les sociétés nendettes disposent chacune de leurs archives.
- De nombreux peintres et photographes ont sillonné notre vallée durant le dernier siècle, comme par exemple la famille de Dardel qui possédait l'un des premiers appareils photos de Suisse.
- Une chronologie nendette de plus de 2'300 pages, rédigée par un passionné d'histoire de notre commune, rassemble tout ce qui traite de Nendaz dans les journaux, les livres et les différentes archives consultées.
- L'ASPN a récolté, dans différents greniers familiaux, de nombreux objets qui, malheureusement, crouissent au fond d'un grenier.

Récolter - conserver - mettre en valeur le passé et le présent de Nendaz: l'urgence est là. Chaque année, de précieuses recherches scientifiques sont élaborées sans



être publiées. Jour après jour, des personnes précieuses nous quittent, emportant avec elles tout un savoir sur la vie de notre commune.

Il est temps de valoriser nos acquis, de valoriser le travail de nos aïeux, de

valoriser le bénévolat des passionnés qui ont toujours œuvré pour le bien de toute la communauté.

- **Donnons la chance** à nos artistes de pouvoir exposer leurs œuvres dans un lieu vivant.
- **Donnons la chance** à nos hôtes de mieux nous connaître à travers notre culture, notre passé...
- **...et donnons-nous la chance** de mieux nous connaître, dans un lieu où l'on peut aller à la rencontre des hôtes, des habitants.
- **Donnons la chance** à nos aînés de parler du passé, de transmettre leur savoir-faire, de faire perdurer les traditions. Ce sont nos racines, et ce sont également nos ailes.
- **Donnons-nous cette chance** en bâtissant notre « Maison de la culture et du patrimoine »

« Tu peux tout accomplir dans la vie si tu as le courage de le rêver, l'intelligence d'en faire un projet réaliste, et la volonté de voir ce projet mené à bien. » de Sidney A. Friedman ■

esprit nature

Ne ramenez pas
que vos souvenirs.



Durabilité. Avec la publicité en montagne aussi.
www.apgsa.ch/mountain

APG | SGA
Mountain



centre scolaire d'Aproz

par François Praz

Le centre scolaire d'Aproz s'apprête à connaître de vastes transformations. Le chantier débutera cette année encore et se prolongera sur une durée de deux ans. La livraison du bâtiment est prévue pour 2015. Sa mise en service effective interviendra au plus tôt à la rentrée scolaire de l'automne 2015. De façon plus large, le choix a été fait de privilégier des travaux condensés sur une période relativement restreinte. Ce parti pris nécessite en revanche la fermeture du centre scolaire. L'autre option aurait consisté à réaliser ces transformations sans interrompre les enseignements. Cette dernière formule présentait toutefois plusieurs inconvénients. La durée du chantier aurait tout d'abord été doublée. De plus, ses coûts auraient été sensiblement plus élevés. Enfin, la tranquillité des élèves aurait été troublée par ces interventions extérieures régulières. Ce dernier point aura été décisif dans le choix de privilégier la solution la plus brève.

Pendant la durée du chantier, le pavillon des classes enfantines d'Aproz sera déplacé sur une parcelle voisine, soit à proximité de l'école, mais en dehors du secteur des travaux eux-mêmes. Du fait de l'augmentation des effectifs, une classe enfantine supplémentaire a été prévue pour la prochaine rentrée (2013-2014). Un deuxième pavillon sera ouvert à l'intention de cette seconde classe enfantine. Concernant l'UAPE, la commune de Nendaz conduit actuellement un



projet de relocalisation et d'agrandissement qui permettra d'accueillir jusqu'à 20 enfants.

En ce qui concerne les élèves des classes primaires qui sont scolarisés à Aproz, un dispositif différent a été prévu. Ces élèves seront hébergés durant ces deux années dans les locaux de l'ancienne école de Fey. D'un point de vue pratique, un service de transport sera, là aussi, organisé par la direction des écoles et par la commission scolaire. La liaison entre Aproz et Fey sera de cette manière garantie. Concrètement, les enfants seront pris en charge à Aproz, sur la place de l'église. Il est à préciser que les horaires de ces bus seront transmis aux parents par le canal habituel,

soit le Nendaz Panorama des écoles d'août 2013

Il est évident que ce chantier entraînera quelques modifications d'habitudes pour l'ensemble des habitants d'Aproz. Des machines de chantier et des camions traverseront le village dans le but d'amener ou d'évacuer du matériel. Jusqu'en 2015, il ne sera plus possible d'organiser des manifestations comme les lotos ou les concerts des sociétés dans la salle habituelle. Il ne faut cependant pas perdre de vue que ces changements ne seront que temporaires. Surtout, ils permettront à terme l'accès à de nouveaux locaux, beaucoup mieux adaptés aux activités sportives et culturelles. Le futur complexe

scolaire comportera en effet une salle de gymnastique polyvalente dotée d'une scène pour les spectacles.

Dans le but de répondre aux interrogations qui pourraient s'exprimer à propos de cette phase de travaux et ses à-côtés, une séance publique d'information a été prévue. **Cette rencontre se déroulera le mardi 14 mai 2013 à 20h. Elle aura pour cadre la salle de gymnastique du Centre scolaire d'Aproz.** L'ensemble des habitants de la commune de Nendaz sont cordialement invités à y prendre part. Ils pourront poser à cette occasion les questions portant sur les points qui les intéressent plus particulièrement.



Le futur centre

Construit en 1957, l'ancien bâtiment d'Aproz nécessitait une rénovation. À l'issue des travaux, le centre scolaire sera doté de huit classes. Quatre seront construites à neuf, alors que les quatre autres résulteront de la remise aux normes des salles existantes. Au total, entre 80 et 100 élèves pourront être accueillis dans ces nouveaux locaux. À ces unités s'ajoutera une salle de gymnastique multifonctionnelle qui permettra aussi d'organiser des manifestations sociales et culturelles. Confiée à l'atelier d'architecture fribourgeois MJ2B, la construction prendra en compte les normes Minergie et intégrera un chauffage par géothermie. Le budget de cet important développement est d'environ 9.5 millions de francs.



Les raisons de ce choix

L'origine

À partir de 2000, les responsables de la commission scolaire ont mis en lumière la nécessité de repenser la répartition des infrastructures scolaires.

L'objectif

Cette vision s'est trouvée renforcée lors de l'année scolaire 2007-2008. À partir de cette période, les élèves de Fey et des Condémines ont été déplacés au centre de la Biolette à Basse-Nendaz. Le Conseil communal a dès lors décidé de regrouper les élèves sur trois sites :

- Basse-Nendaz pour le cycle d'orientation et le centre primaire de la Biolette
- Haute-Nendaz pour le deuxième centre primaire
- Aproz pour le troisième centre primaire

Les critères

En ce qui concerne le centre d'Aproz lui-même, les éléments suivants ont conduit à la décision de procéder à sa rénovation :

- le bassin de population était suffisant pour cela avec l'apport des élèves issus des hameaux de Cor et de Bieudron, ainsi que de ceux qui sont domiciliés dans le quartier du Carrolet sur la commune de Sion pour lesquels la loi scolaire autorise à faire valoir la clause de proximité.
- l'emplacement nécessaire à l'agrandissement projeté était

disponible sans délai, car les terrains appartenaient déjà à la commune de Nendaz

- aucun achat de terrain supplémentaire n'était nécessaire

Le concours

Une mise au concours a été lancée en 2010. 17 bureaux et ateliers d'architectes y ont pris part. Au terme d'une première sélection, 11 projets ont été transmis au début janvier 2011 au Service cantonal des bâtiments.

Après examen minutieux des dossiers, le lauréat a été le bureau MJ2B de Fribourg avec son projet intitulé « 1+1=1 ». Son excellente utilisation des surfaces disponibles a été l'un des principaux facteurs qui ont fait la différence.

La mise en application

- le projet a été présenté lors de l'assemblée primaire du 20 décembre 2011 de la commune de Nendaz
- son financement a été approuvé par l'assemblée primaire du 19 février 2013
- les premières adjudications ont débuté en 2013
- un comité de pilotage composé de représentants du monde politique, de la direction des écoles, du service de l'édilité et de la commission scolaire s'assurera du bon déroulement des travaux
- le projet bénéficiera des subventions cantonales ordinaires pour ce type de constructions.

la salle de gymnastique polyvalente de Haute-Nendaz

par la Section bâtiments

Dans son édition d'août 2011 (pages 13 et 14), Nendaz-Panorama proposait un sujet intitulé «Situation des travaux» concernant le projet en question. Il y était fait mention de la date du début des travaux, à savoir le 26 avril 2011. Aujourd'hui, soit exactement 24 mois plus tard, il est temps de parler de la fin de ces mêmes travaux.

1. Le point sur la construction

L'intérieur terminé...

La salle est désormais opérationnelle pour un usage scolaire. Les enseignants et les élèves de Haute-Nendaz peuvent en prendre possession. Les cours de gymnastique y seront dispensés à raison d'environ sept demi-journées par semaine.

Pour un usage polyvalent, il faudra patienter encore un peu, le temps de livrer le mobilier (tables, chaises, etc.), de mettre en service les dernières installations techniques et de terminer les accès et les aménagements extérieurs.

À ce niveau, le choix des matériaux s'est voulu très simple, puisque la salle est entièrement revêtue de lames ajourées en bois. Les ajours n'ont pas qu'une valeur esthétique. Ils servent également et entre autres à aspirer ou à pulser l'air de la ventilation mécanique ou, selon les zones, à absorber ou à réverbérer les sons. Les murs de l'entrée secondaire et

des dégagements sont quant à eux en béton apparent.

...et l'extérieur encore en chantier.

Hiver oblige, les travaux d'aménagement extérieurs ont été interrompus le 14 décembre 2012, alors que la neige était déjà bien présente. Ils ont repris le 2 avril dernier dans des conditions pas toujours évidentes, puisqu'il a depuis neigé à plusieurs reprises. Les travaux vont malgré tout aller jusqu'à leur terme.

Les aménagements voulus sont de qualité. La pente naturelle importante du terrain nécessite cependant la construction de nombreux murs de soutènement. Une grande partie d'entre eux a déjà été réalisée, même s'il en reste encore à construire. Tous ces murs sont ou seront revêtus de pierres de Saint-Léonard.

Un WC public comprenant des WC hommes, des WC dames et un WC accessible aux personnes handicapées est en outre en cours de construction en contiguïté du bâtiment «Le Toko» qui est aujourd'hui la propriété de la commune.

La commune a également acquis des terrains situés entre l'église et la laiterie. Elle procède actuellement à des modifications de limites, notamment avec la paroisse, afin d'y aménager des places de parc. A ce

sujet, nous vous informons qu'avant la construction de la salle de gym, nous disposions de 42 places. A la fin des travaux, 61 places sont prévues.

2. Inauguration

Lors de sa séance du 11 avril 2013, le Conseil communal a fixé la date de l'**inauguration officielle de la salle au 20 juin 2013**, date qui coïncide avec la fin de l'année scolaire.

Une communication spécifique sera faite en temps utile à ce sujet.

3. Règlement d'utilisation

Le règlement d'utilisation de la salle est en ce moment en cours d'élaboration. Il devra être approuvé par le Conseil communal, après quoi il sera disponible sur le site internet de la commune.

4. Réservations

Les réservations sont possibles à partir du **1^{er} juillet 2013**. Elles peuvent se faire :

- soit online sur le site internet de la commune : www.nendaz.org
- soit par écrit auprès de l'administration communale : commune@nendaz.org

Les réservations sont effectives seulement après la confirmation écrite du secrétariat communal.



l'agenda de l'ASPN

par Nadine Fournier



Les activités de l'ASPN

Que peut faire un visiteur le lundi après-midi à Nendaz? Question stupide me répondrez-vous, il skie ou se promène sur un bisse. Et bien non, vous répondrai-je, il découvre l'âme de Nendaz à travers son vieux village, où des visites guidées sont organisées au fil des saisons par Nendaz Tourisme. Le lundi, il n'est pas rare de voir de nombreux vacanciers se balader dans le village de Haute-Nendaz. Armés de leurs appareils photos, ils flânent à la recherche du meilleur cliché pour garnir leur album souvenir. L'ASPN complète l'offre de l'office du tourisme par une petite visite du moulin, avec une démonstration de son fonctionnement. Etonnant, une visite guidée à Nendaz, certes nous ne sommes pas Paris, Rome ou Londres mais nous avons une histoire, des maisons traditionnelles, des granges et des raccards. Le dépaysement et la découverte sont garantis pour nos hôtes. Mais vous, connaissez-vous vraiment ce village et son histoire? Pour le savoir inscrivez-vous auprès de **Nendaz Tourisme : 027 289 55 89, info@nendaz.ch.**

A vos agendas

2 mai : l'ASPN bouge

Comment bouger tout en faisant de nouvelles découvertes? L'ASPN vous donne rendez-vous à **18h devant la chapelle de Brignon**. Une visite guidée du village avec ses curiosités est organisée dans le cadre de La Suisse bouge. Pour les courageux, une petite agape sera offerte à l'issue de la balade.

11 mai : Fête des moulins

Replongeons-nous au 19^e siècle, Nendaz est l'un des greniers du Valais central; les cultures céréalières couvrent le 70% des terres cultivables. On y trouve du seigle, de l'orge ou encore du froment. Les vallées latérales valaisannes vivent en autarcie et de nombreux moulins sont nécessaires. A la fin du siècle, pas moins de 12 moulins hydrauliques tournent le long des torrents de notre commune.

Le temps d'une journée, venez revivre les instants magiques de l'époque

grâce à la **Fête des Moulins**. Des démonstrations du mode de fonctionnement et du procédé de fabrication de la farine vous seront proposées ainsi que la découverte de la traditionnelle fabrication du pain. Pour vous restaurer, laissez-vous tenter par des saveurs d'antan. Je vous rassure, vous trouverez aussi des grillades et des raclettes. Différentes animations musicales sont prévues afin que cette journée se déroule dans la joie et la bonne humeur. A la tombée de la nuit, **des contes et légendes** vous transporteront dans les veillées d'antan où des diabolins viendront peut-être vous faire sursauter. Laissez votre imagination vagabonder.

Ce petit programme vous a séduit? Alors rejoignez-nous **au moulin du Tsâblo dès 11 h.**

14 mai : le moulin et les jeunes

Vous tweetez? Non? Mais vous êtes au moins sur Facebook? Rassurez-moi, vous avez bien téléchargé WhatsApp sur votre smartphone? Vous ne me comprenez pas? Normal ou presque, ces drôles de noms sont les moyens de communication des jeunes. Pourtant, deux classes du cycle d'orientation laisseront tomber ces drôles d'outils, l'espace d'une journée, pour remonter le temps afin de découvrir le moulin du Tsâblo et de faire plus ample connaissance avec le patrimoine nendard.

27 mai : l'ASPN défile

Comme chaque année, au mois de juillet, l'ASPN participera au cortège du Festival de cor des Alpes. Venez applaudir notre char «La laiterie d'autrefois» ainsi que différents groupes folkloriques, chars, vaches, chevaux, chèvres... venus défiler dans la station.

Au vu de ce programme haut en couleur nous espérons avoir titillé votre curiosité et serons heureux de vous rencontrer lors de ces différentes manifestations.

Petits rappels

Nous vous rappelons qu'il est possible de **louer le moulin du Tsâblo** pour différentes manifestations, assemblées, apéros, fêtes de famille ou autres. Il peut contenir jusqu'à **40 personnes** sur deux étages. Au retour de la belle saison, il est possible d'installer des bâches à l'extérieur. Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec **Madame Rolande Fournier : 027 288 70 99.**

Vous avez des objets anciens qui vous encomrent, vous souhaitez vous en débarrasser? Alors avant de commettre cet impair, contactez-nous. Vos objets retrouveront peut-être une nouvelle jeunesse dans l'une ou l'autre des activités de l'ASPN.



la Suisse bouge 2013

par Christophe Millier

La commune de Nendaz participe et organise la 7^e édition de «La Suisse bouge», événement national suivi par 186 communes. Au travers de Nendaz Sport, la commune offre à toute sa population l'occasion de bouger pendant 8 jours au travers du challenge intercommunal «La Suisse bouge».

Des plus petits organismes aux plus grands, tout ce qui vit sur notre planète est étroitement lié au mouvement. Bouger c'est vivre. Promotion Santé Suisse et l'Office Fédéral du Sport l'ont bien compris. Le programme «La Suisse Bouge» a été créé à l'occasion de l'année internationale du sport en 2005.

Notre commune, en partenariat avec les écoles, les clubs sportifs et d'autres partenaires a organisé des manifestations sportives sur le plan local pendant 8 jours défiant cette année **la commune de Bex**. Chaque commune cumule des «minutes d'activité physique» et provoque une ou plusieurs communes en duel.

Plus de 60 cours et activités gratuits répartis sur les 8 jours sont proposées à la population nendette. Du

slow-up au tournoi de pétanque jubilaire des années 43, 53, 63, ... en passant par des marches nocturnes et une flash mob.

Cette année, le thème «**bouger dans la nature**» a été choisi afin de sensibiliser la population et les élus à l'importance de notre environnement. Des activités comme l'atelier «Nature Art» qui consiste à créer des objets composés d'éléments recueillis dans la nature en marchant dans la forêt ou ailleurs pour glaner des éléments nécessaires à l'élaboration d'un objet décoratif qui restera exposé en pleine nature.

Les marches nocturnes, le Nordic Walking, et le mini slow-up sur les berges du Rhône seront des activités qui permettront aux plus «citadins» d'entre nous de renouer avec la nature!

Pour tout complément, vous pouvez me contacter ou suivre l'un des liens ci-dessous: Facebook: La Suisse bouge - Nendaz

EN SAVOIR PLUS
WWW.NENDAZ.ORG/NENDAZBOUGE



le centre sportif cet été

par Fabien Fournier

Les tennis du Chaëdoz sont ouverts

Les réservations se font auprès du Chant du Torrent jusqu'au 15 juin 2013. **Dès la mi-juin** les réservations se font directement à la piscine.

Contact : 027 288 68 30.

Tarifs : 1 heure de tennis 20 fr.

Activités dès le 1^{er} juillet 2013, cours de tennis collectif pour les enfants : 1 h par jour du lundi au vendredi.

Tarifs par semaine : 60 fr./avec le sportpass : 50 fr.

Piscine du Chaëdoz

Toute l'équipe de la piscine du Chaëdoz se réjouit de vous accueillir dès le **15 juin 2013**.

Activités dès le 1^{er} juillet 2013, cours de natation collectif pour les enfants :

1 h par jour du lundi au vendredi.

Tarifs par semaine : 30 fr./avec le sportpass : 25 fr.

Horaires		Tarifs
15 juin au 21 juin	13h - 19h	1 entrée piscine adulte : 6 fr.
22 juin au 18 août	10h - 20h	1 entrée piscine enfant : 4 fr.
19 août au 25 août	13h - 19h	



Cours d'aquagym

Tous les jeudis de 9h à 9h45 dès le 27 juin 2013.

Tarifs: 10 fr. la séance avec l'entrée à la piscine comprise. 5 fr. avec le sportpass.

Sportpass

Le Sportpass offre les avantages suivants :



- Accès libre aux infrastructures du centre sportif telles que **la patinoire, la piscine, les courts de tennis et le squash de Siviez.**
- Des **réductions de prix** sur les cours de natation, d'aquagym et de tennis.

Le Sportpass est valable une année. Pour plus de renseignements, merci de vous adresser auprès de **Nendaz Tourisme. Contact : 027 289 55 00.**

Tarifs

1 enfant (- 6ans)	gratuit
1 enfant (-16 ans)	100 fr.
1 adulte	210 fr.
1 couple	265 fr.
Famille 3-4 pers.	320 fr.
Famille 5-6 pers.	345 fr.
Famille 7-8 pers.	370 fr.



création d'une section Pro Senectute à nendaz

par le service social de la commune de Nendaz et les responsables

En novembre 2012, la commission des affaires sociales de la commune de Nendaz en collaboration avec Pro Senectute Valais a procédé à une enquête par le biais d'un questionnaire auprès de la population de Nendaz âgée de 60 ans et plus.

L'objectif de l'enquête: établir un état des lieux de la qualité de vie des seniors de Nendaz, procéder à l'inventaire de leurs besoins, de leurs centres d'intérêt et idéalement créer des projets, de nouveaux groupes et réaliser de nouvelles activités grâce au soutien de Pro Senectute.

Sur 1575 questionnaires 136 questionnaires nous ont été renvoyés en retour, ce qui correspond à une participation de 8.6%.

Nous avons pris contact avec toutes les personnes souhaitant s'adonner à de nouvelles activités ou simplement donner de leur temps. Une rencontre avec toutes ces personnes a eu lieu le 27 mars 2013. Plusieurs personnes étaient intéressées à créer un club d'ânés. Les activités

de ce nouveau club devraient débuter dès l'automne 2013.

D'autres ont choisi de créer un **groupe de marche** et les activités vont démarrer le **27 mai prochain**. Ce nouveau groupe de marche pour seniors est amené par les personnes suivantes :

- Jacqueline Maire, Haute-Nendaz
- Pacifico Penny, Sornard
- Dédé Baeriswil, Sornard
- Bourban Pierre-Willy, Haute-Nendaz
- Délèze Claude, Aproz
- Fournier Simon, Sornard
- Georges Mariéthoz, Haute-Nendaz
- Pacifico Jack, Sornard



Le groupe de marche vous invite

Nous avons le plaisir d'inviter la population nendette à une sympathique soirée d'information à la **salle du CO** à

Basse-Nendaz le jeudi 2 mai à 20h.

Nous nous réjouissons de vous présenter un programme de marche très attractif et surtout accessible à tous pour cet été.

escale à l'orée du silence

par Véronique de Preux

BIBLIOTHÈQUE DE NENDAZ

MAI 2013
Découverte du monde de la surdité



Escale

A l'orée du Silence

du 1^{er} au 30 mai
Exposition de photographies
"Des images plutôt que des mots"
d'Aline Fournier

6 mai 09h30
Petits lecteurs
Spécial Signes

22 mai 16h00
Contes pour enfants
bilingues
français/langue des signes

24 mai 18h30
Soirée Raclette Party
Venez apprendre quelques
signes d'une manière
conviviale.
Sur inscription. 20.- raclettes à gogo
et boissons comprises

Infos Bibliothèque de Mendaz - 027 288 13 45 - bibliotheque@nendaz.org - www.nendaz.org

Animation à la bibliothèque de Mendaz

Une escale à l'orée du silence, c'est prendre le temps de s'arrêter à une frontière qui se situe entre un monde conçu autour du son et d'un autre autour du silence. Une escale à l'orée du silence, c'est aussi partir à la rencontre de personnes, d'une langue utilisée par les mains mais aussi une rencontre avec la différence.

Durant tout le mois de mai 2013, la bibliothèque de Mendaz vous fera découvrir un petit bout du monde de la surdité grâce à la collaboration de Céline Délèze qui travaille en tant que bibliothécaire à Mendaz.

Ayant terminé sa maturité cantonale en latin-anglais, Céline Délèze, une femme sourde, a décidé de faire un

apprentissage d'agente en information documentaire car elle est passionnée par le monde de l'information et, tout particulièrement, par les livres. Elle a obtenu son CFC en 2007. Actuellement, elle travaille à 15% à la bibliothèque communale de Basse-Nendaz depuis 2008.

Depuis un certain temps, l'idée d'organiser des animations autour de son handicap, la surdité, virevoltait dans l'esprit de Céline. Elle a finalement décidé, avec ses collègues, de franchir le pas cette année avec la mise sur pied de l'animation «**Escale à l'orée du silence**» à la bibliothèque. En parallèle, Céline est en train de monter une exposition photographique «**Les images plutôt que des mots**» avec Aline Fournier, photographe professionnelle et elle-même malen-

tendante, afin d'essayer de décrire en images les avantages et les inconvénients de leur handicap. **Vous pourrez visiter l'exposition en question durant tout le mois de mai à la bibliothèque.**

Programme de l'Escale à l'orée du silence

Du 1^{er} au 30 mai : Exposition de photographies «**Des images plutôt que des mots**» d'Aline Fournier. Au travers de son objectif, Aline témoigne du quotidien de personnes atteintes de surdité. Entrée libre.

Lundi 6 mai : Petits lecteurs Spécial Signes. Pour les enfants en âge préscolaire, rendez-vous à la bibliothèque dès 9h30 pour une animation lecture et langue des signes. Entrée libre.

Mercredi 22 mai : Contes à la bibliothèque à 16h pour les enfants. Laissez-vous porter par la voix de Vanessa Métrailler et les mains de Céline Délèze pour un après-midi de contes bilingues français/langue des signes, suivi d'un goûter. Entrée libre.

Vendredi 24 mai : Raclette Party à la bibliothèque dès 18h30. Raclettes et langue des signes à gogo pour une soirée conviviale et originale. Les animateurs vous feront découvrir cette langue incroyable et vous pourrez pratiquer quelques signes durant la soirée. Sur inscription.

Bibliothèque de Mendaz

Horaires : Lu-Je-Ve 15h-19h,
Me 14h-19h, Sa 9h-12h

Renseignements et inscription :

027 288 13 45

bibliotheque@nendaz.org

www.nendaz.org/bibliotheque



d'où proviennent les recettes de Nendaz Tourisme ?

par Nendaz Tourisme

Nous souhaitons informer la population sur le financement de Nendaz Tourisme. Contrairement à une fausse idée qui circule parfois, l'office du tourisme n'est pas financé par les impôts des citoyens. On peut distinguer actuellement quatre sources différentes de revenus pour notre entité : **les taxes de séjour, la taxe de promotion touristique (TPT), les contributions volontaires et les recettes propres.**

Comme vous pouvez le voir dans le tableau ci-dessous (exemple de l'exercice 2011-12), près de 60% de nos recettes proviennent de la taxe de séjour que les hôtes paient en fonction des nuitées qu'ils passent à Nendaz. Ce montant inclut :

- 1) les nuitées des hôtes qui séjournent auprès de nos logeurs (location d'appartements, hôtels, pensions, etc.)
- 2) les nuitées correspondant à l'occupation de nos propriétaires de résidences secondaires pour leur propre utilisation ou pour leurs amis.

Un deuxième pilier du financement de notre organisation vient de la TPT. Celle-ci est payée par les entreprises de la commune, les hébergeurs pro-

fessionnels et les personnes qui louent leur résidence secondaire.

Finalement, 9% des recettes sont constituées des contributions volontaires de nos partenaires. Le solde provient de différents biens et prestations vendues par Nendaz Tourisme.



Nous reviendrons dans un prochain numéro sur l'utilisation de ces moyens. ■



PRODUITS	QUI ?	2011-2012	%
Taxes de séjour	Hôtes	1'442'000	59.5%
Produit de la Taxe de Promotion Touristique	Entreprises	460'000	24.9%
	Logeurs	145'000	
Contributions volontaires	Actionnaires de NTSA	200'000	9.3%
	Membres SD	27'000	
Recettes propres (information, ventes, animations et divers)	Hôtes	154'000	6.3%
TOTAL PRODUITS		2'428'000	100.00%

solid'air

par François Praz

A vélo contre la mucoviscidose : offrez votre souffle

Le **samedi 4 mai** prochain aura lieu à Nendaz la neuvième édition de la course relais par équipe baptisée « Les 10 heures de VTT ». Créée en 2004 par l'association Solid'air, cette manifestation est destinée à lutter contre la mucoviscidose. Elle vient en aide aux personnes atteintes de cette pathologie, ainsi qu'à leurs proches. Cette course constitue un moment propice pour sensibiliser la population à cette maladie qui ne touche pas moins de 40 jeunes dans le seul Valais romand.

L'évènement sportif prendra la forme d'un parcours en boucle d'environ quatre kilomètres d'asphalte et de « single track » en forêt. Le but pour les participants consiste à accomplir un maximum de tours en 10 heures par équipes de deux à cinq coureurs. Le départ destiné aux adultes interviendra à 10h. Les juniors (2001 et plus jeunes) ne seront pas en reste avec la course pour enfants qui aura lieu sur un parcours de 400m à 450m et dont le premier départ sera donné à 13h30. **Les inscriptions adultes et enfants sont possibles dès à présent sur le site internet de l'association www.solidair.ch**, de même que sur place (jusqu'à 30 minutes avant le départ pour la course des enfants).

Le point de départ et d'arrivée des courses sera situé près du centre sportif de Haute-Nendaz, sur la plaine des Écluses, où se déroulera la manifestation. Cette dernière comprendra comme chaque année diverses animations extra-sportives où chacun trouvera son bonheur : village des enfants, jeux, divers spectacles, démonstration de bike trial, etc. Un bal clôturera la journée.

Une maladie très pénalisante et dont on ne guérit pas

La mucoviscidose, appelée aussi fibrose kystique, est une maladie génétique qui affecte près de 1'000 personnes en Suisse. Des sécrétions trop épaisses et gluantes au niveau des membranes cellulaires affectent les poumons, le pancréas, puis l'ensemble de l'appareil digestif.

Les personnes qui en souffrent doivent subir, plusieurs fois par jour, des traitements qui demandent beaucoup de temps. Ces contraintes affectent fortement leurs activités quotidiennes.

Les progrès de la prise en charge de la maladie ont toutefois permis d'améliorer sensiblement la qualité et l'espérance de vie des patients qui est passée de 7 ans en 1965 à environ 50 ans de nos jours.

Les participants aux 10 heures de VTT donneront littéralement leur souffle pour que les personnes souffrant de mucoviscidose puissent bénéficier d'un mieux-être. Le public visé est large, avec comme but premier la création d'une chaîne de solidarité à laquelle les familles, les amis et les parents qui souhaitent apporter leur soutien sont conviés à se joindre.

Les fonds récoltés permettent à l'association de poursuivre ses multiples actions. Ces montants servent notamment à rembourser une partie des frais liés aux traitements et à acheter du matériel de soins adapté, comme des appareils respiratoires ou des appareils de physiothérapie. Divers projets, principalement sportifs, peuvent en outre être soutenus. D'autres interventions sont également réalisées au niveau politique, avec la défense de la prise en charge des frais médicaux spécifiquement liés à la lutte contre la mucoviscidose. Tout ceci sert à améliorer la qualité de vie des patients.

Comment aider ?

Solid'air entend profiter de cette opportunité pour faire appel plus largement à votre générosité. Concrètement, la participation versée aux patients se monte à 30 fr. pour une journée de soins à domicile et 45 fr. pour une journée à l'hôpital. Chacun peut réaliser un don équivalant à une ou plusieurs journées de soin en effectuant un versement sur le compte de l'association. Pour ce faire, vous pouvez virer **la somme de votre choix** sur ce compte avec la mention « deuxième souffle ».

Association Solid'air

Compte n° IBAN CH36 8057 7000 0009 1562 8

Banque Raiffeisen de Nendaz

Solid'air compte sur votre apport, quelle que soit la forme que vous entendez lui donner. Votre soutien donnera un souffle complémentaire à l'association : un deuxième souffle qu'elle insufflera elle-même à ceux qui parmi nous en ont le plus besoin.





l'administration communale de Nendaz recrute

Vous aimez le contact avec la population, être au cœur des événements dans une région touristique en constante évolution, contribuer à la bonne marche de notre société et inspirer un sentiment de sécurité à la population, alors rejoignez notre corps de police.

Pour renforcer sa police municipale, la Commune de Nendaz met au concours les postes suivants :

deux assistants(es) de sécurité publique

Nous vous offrons :

- Une formation d'assistant de sécurité de 4 mois en cours d'emploi
- Un encadrement qui vous permet de développer et de mettre à profit vos compétences pour l'obtention du certificat

Vos tâches principales :

- Police de proximité
- Circulation routière (contrôle du stationnement et du trafic mobile, éducation routière, prévention)
- Effectuer les notifications et requêtes d'entraide

Votre profil :

- Vous êtes de nationalité suisse, titulaire d'un CFC ou d'un autre certificat jugé équivalent
- Agé de 18 à 40 ans vous jouissez d'une très bonne condition physique et d'une réputation sans tache
- Vous appréciez le travail en équipe ainsi que les contacts avec le public

- Vous êtes prêt à vous investir dans une formation intensive
- Vous êtes idéalement capable de comprendre et de vous exprimer dans une deuxième langue (allemand et/ou anglais)
- Vous avez la connaissance des outils informatiques courants
- Vous êtes flexible

un(e) agent(e) de police

Vos tâches principales :

- Police de proximité
- Encadrement des assistants de sécurité publique
- Effectuer les notifications et des requêtes d'entraide
- Rédiger des constats et des rapports d'intervention
- Collaboration avec la police cantonale et les différents services de l'Etat

Votre profil :

- Détenteur du brevet fédéral de policier ou de l'attestation équivalente de l'institut suisse de police
- Policier en activité
- Plusieurs années d'expérience au sein d'une police municipale ou cantonale
- Vous jouissez d'une très bonne condition physique et d'une réputation sans tache
- Vous appréciez le travail en équipe ainsi que les contacts avec le public
- Vous êtes idéalement capable de comprendre et de vous exprimer dans une deuxième langue (allemand et/ou anglais)
- Vous êtes flexible

Entrées en fonction :

immédiate ou à convenir.

Traitement et cahier des charges :

le traitement est basé sur l'échelle des salaires du personnel de la commune de Nendaz. Des informations sur la formation pour les assistants de sécurité publics et les cahiers des charges peuvent être obtenues auprès du chef du service sécurité (027 289 56 42) pendant les heures d'ouverture ordinaire de bureau.

Les personnes intéressées à ces postes doivent formuler une offre de service en y joignant un curriculum vitae détaillé, une photo et pour les candidats assistants de sécurité publique, un certificat de bonne mœurs et un extrait du casier judiciaire. Les offres doivent être adressées à l'administration communale de Nendaz, 1996 Basse-Nendaz, avec mention (sur l'enveloppe) «assistant de sécurité publique ou agent de police» **jusqu'au 17 mai 2013** au plus tard.

La commune de Nendaz recherche pour son secrétariat central et sa réception :

un(e) spécialiste administratif (ive) 100%

Objectifs de la fonction :

- Assurer à nos citoyens, nos clients et nos hôtes une haute qualité de prise en charge et de suivi des demandes adressées à notre administration

Vos principales tâches

- Garantir la réception, l'enregistrement et le suivi des demandes adressées par courrier, par téléphone, par email ou au guichet
- Développer des outils de gestion dans les domaines des relations clients de la qualité et des statistiques en collaboration avec la responsable administrative
- Soutenir le personnel administratif des différents services pour offrir une prise en charge professionnelle des demandes
- Maintenir et développer le contenu des différents systèmes d'information administratifs (site internet, etc.)
- Préparer des dossiers spécifiques en collaboration avec les différents services et rédiger des rapports pour soutenir les prises de décisions
- Participer à l'amélioration des méthodes de travail et en assurer leur promotion
- Gérer des projets du service administratif
- Participer à l'élaboration des communications internes et externes

Votre profil

- Formation commerciale ou Haute Ecole Spécialisée
- Expérience dans l'accueil et/ou dans la gestion d'un service clients
- Expérience dans la gestion de projet et dans le domaine de la gestion de la qualité
- Expérience en administration publique un atout
- Excellentes capacités rédactionnelles
- Très bonnes connaissances de l'anglais et/ou de l'allemand, autre langue supplémentaire un atout
- Autonome, capacité en organisation et rigueur administrative
- Sens des responsabilités et attitude proactive
- Capacité d'écoute, esprit d'analyse et de synthèse
- Naturel dynamique et sens développé du contact avec la clientèle
- Esprit d'équipe, flexibilité et discrétion
- Très bonne maîtrise des outils informatiques usuels (Ms-Office)

Entrée en fonction :

immédiate ou à convenir.

Traitement et cahier des charges :

le traitement est basé sur l'échelle des salaires du personnel de la commune de Nendaz. Des informations sur le cahier des charges peuvent être obtenues auprès de notre chef du personnel (027 289 56 00) pendant les heures d'ouverture ordinaire du bureau communal.

Les personnes intéressées peuvent adresser un dossier de candidature avec curriculum vitae, copie des certificats et lettre de motivation. Les offres sont à adresser à l'administration communale de Nendaz, 1996 Basse-Nendaz, avec la mention « Offre de service spécialiste administratif » pour le **17 mai 2013** au plus tard.

L'administration communale de Nendaz met au concours, l'engagement d'un(e)

concierge auxiliaire

à temps partiel

pour l'entretien des locaux de la nouvelle salle de gymnastique polyvalente à Haute-Nendaz.

Le cahier des charges relatif à cette fonction peut être consulté auprès de notre chef du personnel, au secrétariat communal, à Basse-Nendaz (téléphone 027 289 56 00).

Les personnes intéressées par ce poste peuvent formuler une offre écrite adressée à l'administration communale de Nendaz, 1996 Basse-Nendaz, jusqu'au **17 mai 2013** au plus tard.

L'administration communale de Nendaz met au concours, l'engagement d'un(e)

concierge auxiliaire

à temps partiel

pour l'entretien des locaux du centre scolaire de la «Crête» à Brignon.

Le cahier des charges relatif à cette fonction peut être consulté auprès de notre chef du personnel, au secrétariat communal, à Basse-Nendaz (téléphone 027 289 56 00).

Les personnes intéressées par ce poste peuvent formuler une offre écrite adressée à l'administration communale de Nendaz, 1996 Basse-Nendaz, jusqu'au **17 mai 2013** au plus tard.

Dans le but de contribuer à la formation professionnelle des jeunes, l'Administration communale de Nendaz met au concours un poste

d'apprenti(e) agent(e) d'exploitation

Vos principales tâches :

- Maintenance, nettoyage et entretien des bâtiments publics, du centre sportif, des églises, des espaces verts et des alentours
- Veiller au bon fonctionnement des installations techniques et remédier aux différentes pannes
- Gérer les stocks des produits de nettoyage
- Gérer le matériel des différents bâtiments publics et identifier les besoins
- Veiller à respecter les prescriptions relatives à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets
- Mettre en œuvre les différents programmes d'économie d'énergie

Les jeunes, intéressés par cette offre sont priés de postuler, par écrit, à l'adresse suivante: Administration communale de Nendaz, «Apprenti(e) agent(e) d'exploitation», Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz, en joignant une copie de leurs notes scolaires actuelles, jusqu'au **17 mai 2013** au plus tard.





le sms comme canal d'informations

par Mélanie Mc Krory

Votre administration vous propose depuis quelques temps déjà l'information par SMS: un média moderne vous offrant une information ciblée et personnalisée qui vous parviendra directement sur votre portable.

Si vous souhaitez être informé(e) rapidement des nouvelles concernant votre commune, des travaux en cours sur la commune, des manifestations mais aussi en cas d'urgence, comme cela a été le cas lors de la crise de l'eau polluée en fin d'année dernière, il est désormais possible

d'obtenir ces informations utiles sur votre portable.

Comment cela fonctionne-t-il ?

- La commune de Nendaz s'engage à utiliser votre numéro de portable uniquement avec votre accord. Vous pouvez dès aujourd'hui vous inscrire par SMS en envoyant le texte suivant: «**NENDAZ SMS**», suivi de vos **noms, prénoms et date de naissance**.
- **Exemple: NENDAZ SMS Federer Roger 08.08.1981**
- Envoyer votre texte au numéro **363** (Le SMS coûte 20 ct.)

- Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur le site internet de la commune: **www.nendaz.org/sms**.
- Votre inscription nous autorise à vous transmettre toutes les informations communales par SMS.
- Les messages provenant de la commune de Nendaz contiennent le mot-clé «**NENDAZ**».
- Les services SMS de la commune sont gratuits.



agenda culturel

Escalade à l'orée du Silence - Découverte du monde de la surdité à la Bibliothèque
Exposition de photographies « Des images plutôt que des mots », du 1^{er} au 30 mai 2013

Petits lecteurs Spécial Signes, 6 mai à 9 h 30

Contes pour enfants, 22 mai dès 16 h

Soirée Raclette Party, 24 mai dès 18 h 30

La Suisse bouge, du 1^{er} au 8 mai 2013

Durant la semaine de la Suisse bouge, Nendaz offre à toute sa population l'occasion de bouger gratuitement pendant 8 jours.

Mérites et distinctions sportifs et culturels le 3 mai 2013

La remise des mérites et distinctions sportifs et culturels aura lieu le vendredi 3 mai 2013 à 20 h à la salle de la Biolette

Solid'air 2013, le 4 mai 2013

Course VTT, Les Ecluses Haute-Nendaz

Club 4x4 Les Arolles, le 11 mai 2013

Concert groupe « Soldat Louis » samedi 11 mai 2013, Plaine des Ecluses à Haute-Nendaz

Fête des Moulins, le 11 mai 2013

Moulin du Tsâblo à Haute-Nendaz, dès 11 h

Inauguration de la nouvelle salle de gymnastique de Haute-Nendaz, le 20 juin 2013

L'inauguration de la nouvelle salle de gym de Haute-Nendaz aura lieu le jeudi 20 juin 2013 agrémentée de nombreuses animations festives.

9^e Festival International de guitare de Nendaz

Le 9^e Festival International de guitare de Nendaz aura lieu du 12 juillet au 16 août 2013 à la chapelle du Bleusy

Tournoi de Beach Volley, le 13 juillet 2013

Le samedi 13 juillet 2013 au Centre Sportif à Haute-Nendaz.

Cirque Helvétia

Représentations le samedi 20 juillet 2013 et dimanche 21 juillet 2013 Les Ecluses/Haute-Nendaz.

Festival International de Cor des Alpes

Le festival International de Cor des Alpes a lieu du 26 au 28 juillet 2013 à Haute-Nendaz

Fête Nationale

Mercredi 1^{er} août 2013 fête Nationale à Tracouet (en cas de mauvais temps la fête à lieu à la plaine des Ecluses).

Grand Raid Cristalp

Le Grand Raid Cristalp à lieu le 23 et 24 août 2013 à Haute-Nendaz.

Nendaz sport fête ses 10 ans le 25 août 2013

Nendaz sport fête ses 10 ans d'activité le dimanche 25 août 2013. Le programme sortira prochainement.

L'association des hospitaliers de Lourdes fête ses 30 ans

Les 28 et 29 septembre 2013, l'Association des Hospitalières et Hospitaliers de Lourdes fêtera ses 30 ans

Bibliothèque de
NENDAZ
www.nendaz.ch/bibliothecue

INFOS
027 288 13 45
Avec la troupe Gardiens du Focce
lesgardiens@hotmail.ch

Escalade chez les
VIRINGES

